

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	19 juin 2015	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	19 juin 2015	communautaires
		En exercice: 50
		Présents : 41
		Votants : 49

Séance du 26 juin 2015

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt six juin deux mille quinze à dix neuf heures, dans la salle des fêtes de Bussy en Othe, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Laurent RIOTTE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAIN, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, Mme Monique PAUTRE, M. Mohammed BELKAID, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, Ludvine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, , M. Bruno JAN

ETAIENT ABSENTS

M. Christian ROTILIO, procuration à M. Jean-Pierre ROUSSEAU
M. Patrice CHASSERY, procuration à M. Jacques COURTAT
Mme Laurence MARCHAND, procuration à Mme Frédérique COLAS
M. Richard ZEIGER, procuration à M. Yves MESNY
Mme Sylvie CHEVALLIER, procuration à M. Yann CHANDIVERT
M. Benoit HERR, procuration à M. Bernard MORAIN
Mme Laure FARO, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à Mme Emilie LAFORGE
Mme Monique MERCIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Frédérique COLAS

Objet : Contrat de ville de Joigny – 2015-2020



OBJET : Contrat de ville de Joigny – 2015-2020

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Jovinien,

Considérant que le contrat de ville a été élaboré en lien avec les différents partenaires Etat, conseil régional, conseil départemental, DDCSPP, DDT et communauté de communes du Jovinien,

Considérant que ce contrat de ville de Joigny (document annexé) a pour objectifs de définir les enjeux et les priorités d'intervention qui structureront le projet territorial dans les champs définis par ses quatre piliers fondamentaux qui sont :

- Cohésion sociale
- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Emploi et développement de l'activité économique
- Et valeurs de la République et citoyenneté,
- prenant en compte aussi les axes transversaux obligatoires : la jeunesse,
- l'égalité des femmes-hommes et la lutte contre les discriminations.

Considérant que le contrat de ville 2015-2020 sera signée le 6 juillet 2015, comprend 3 parties :

- diagnostic du territoire et identification des enjeux,
- orientations stratégiques du contrat,
- modalités de mise en œuvre de ce contrat

Considérant que les travaux partenariaux ont conduit à l'identification de 10 orientations stratégiques, déclinées en objectifs, qui seront précisés et déclinés pendant la durée du contrat.

Considérant que le contrat de ville est un document cadre et doit être un document vivant. Il devra évoluer et être complété et décliné en fonction des orientations par des conventions thématiques et les conventions signées avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine ou par l'appel à projets annuel.

Vu le bureau communautaire et le conseil des maires réunis le 4 juin 2015,

Vu l'exposé du président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

POUR : 38

CONTRE : 5 : M. BOURRAS, Mme BLANC, M. PETER, M. DUGOURGEOT (pour lui-même et Mme FARO – pouvoir)

ABSTENTIONS : 2 : Mme LAFORGE (pouvoir de M. POIBLANC), M. COURTAT (pouvoir de M. CHASSERY)

N'ont pas pris part au vote : 4 : Mesdames BALLANTIER, LAFORGE et Messieurs COURTAT, JACQUET.

- **approuve** le contrat de ville de Joigny 2015-2020, (joint en annexe)
- **autorise** le président ou son représentant à le signer.

Date de réception
par la Préfecture :

date de publication :

24/7/15
24/7/15

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



